



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Deux lynx vaudois prochainement relâchés dans un pays limitrophe**

**Capturés récemment dans le Jura vaudois, deux lynx ont été transférés dans un pays limitrophe le 7 avril. Cette action a été menée en étroite collaboration entre le Canton de Vaud, le KORA - l'organisme chargé par la Confédération du suivi de grands carnivores - et l'Office fédéral de l'environnement. Elle s'inscrit dans le cadre du Concept Lynx Suisse, qui prévoit la possibilité de capturer des individus dans des régions à effectifs denses pour les déplacer dans des régions non colonisées en Suisse ou à l'étranger.**

Le 7 avril, deux lynx, un mâle et une femelle, capturés dans le Jura vaudois ont été transférés de l'Etablissement d'élevage du gibier de Landshut à Utzenstorf (BE) dans un pays tiers où les deux animaux seront prochainement relâchés. Afin d'en garantir le succès, la localisation de cette opération ne peut être précisée dans l'immédiat. Actuellement maintenus en quarantaine dans un enclos extérieur, les lynx doivent en effet pouvoir s'acclimater dans le plus grand calme à leur nouvel environnement.

Une campagne assidue de piégeage, par cage-piège et sur proie, a été menée par le corps des surveillants de la faune de l'Etat de Vaud et le KORA au cours des mois de février et de mars 2014. Elle a permis la capture de quatre individus dont deux, ne répondant pas aux critères de sexe ou d'âge requis, ont dû être relâchés, équipés d'un collier émetteur. Au final, une femelle adulte, capturée le 23 mars près de Burtigny, puis un mâle, capturé le 28 mars près du Suchet, ont été placés en observation à l'Etablissement de Landshut en vue de leur transfert. La campagne de piégeage se poursuit jusqu'à fin avril dans le but de capturer une deuxième femelle, toujours dans l'optique d'un déplacement à l'étranger.

L'Etat de Vaud tient à saluer le très important investissement du corps des surveillants de la faune et des gardes-faune auxiliaires, lequel a largement participé au succès de cette opération. Le Canton tient aussi à rappeler que cette action s'inscrit dans le cadre du Concept Lynx Suisse, qui prévoit la possibilité de capturer des individus dans des régions à effectifs denses pour les déplacer dans des régions non colonisées en Suisse ou à l'étranger. Elle répond également à la requête du Canton, qui était intervenu auprès de la Confédération pour faire valoir la mise en oeuvre de cette

mesure, compte tenu de la population importante de lynx relevée dans l'arc jurassien.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 avril 2014

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14; Catherine Strehler Perrin, cheffe de la division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV), 021 557 86 41; Alain Seletto, surveillant permanent de la faune région Nord-Vaudois, 079 237 42 58